



Le 31 janvier 2018

à Monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation Nationale
DSDEN
8 rue Claude Bernard
93008 BOBIGNY

Monsieur le directeur académique,

Pour le CTSD de carte scolaire du vendredi 2 février 2018, les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT Educ'action et SUD-Education revendiquent :

- Le respect des seuils d'ouverture de classe en Seine-Saint-Denis par l'ouverture de toutes les classes nécessaires y compris UPE2A, ULIS...
- La baisse des effectifs dans tous les niveaux de classe et toutes les écoles.
- La création de postes de RASED et de remplaçants.
- La création de places en structures de soins et ESMS.

Concernant les « dispositifs de CP et CE1 à effectifs réduits » en éducation prioritaire, les organisations membres du CTSD demandent que tous les « dispositifs » créés ou à venir soient considérés comme des classes.

Cela permettrait l'intégration des « dispositifs de CP et CE1 à effectifs réduits » en éducation prioritaire dans le calcul de la décharge de direction.

Si les dispositifs ne sont pas comptabilisés en classes, des écoles vont perdre en quotité de décharge suite à des mesures de « fermeture », alors même que le nombre d'enseignants de l'équipe augmente du fait des dispositifs nouvellement créés. Cette baisse de certaines décharges de direction en éducation prioritaire serait totalement contradictoire avec la priorité affichée par le ministère sur l'éducation prioritaire. Cela serait également contradictoire avec la préconisation du CTM de comptabiliser les dispositifs comme des classes pour la question des décharges de direction.

Nous insistons sur cette demande, l'année où 287 écoles du département perdent leur aide administrative à la direction d'école, et sont déjà confrontées à des difficultés de fonctionnement très importantes.

Cela permettrait aux enseignants du département de comprendre la gestion départementale des moyens.

Une gestion dont les collègues ne comprendraient plus les règles serait génératrice d'insécurité, et aurait un impact négatif important sur le climat général de notre département, ce que nous ne pourrions accepter. En tant qu'élus des personnels, nous vous demandons une mesure qui permette de garantir l'équité et la transparence dans les opérations de carte scolaire comme dans les opérations de mouvement à venir. Dans une même école, ne doivent pas coexister des groupes de CP ou de CE1 appelés « classes » et d'autres appelés « dispositifs ». Chaque enseignant en responsabilité d'un groupe d'élèves doit être un adjoint nommé sur une classe.

Cela permettrait aux enseignants de ce département de demander une élémentaire REP ou REP+ en connaissance de cause.

Tous les collègues connaissant l'existence des CP (REP et REP+) et des CE1 (REP+) à effectifs réduits, peuvent demander ces écoles au mouvement en sachant que la répartition des classes se fera en conseil des maîtres, en lien avec l'IEN de la circonscription. Nous demandons ainsi que tous les postes des écoles apparaissent comme des classes, afin de garantir un mouvement des personnels dans la transparence et l'équité.

Nous rappelons par ailleurs que les équipes doivent pouvoir exercer leur liberté pédagogique.

Veillez croire, monsieur le directeur académique, en notre engagement pour le service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU 93,
Rachel SCHNEIDER

Pour le SNUDI-FO 93,
Adrien DUQUENOY

Pour le SE-UNSA 93,
Xavier LIOTE

Pour le CGT éduc'action 93,
Véronique HESOL

Pour SUD-éducation 93,
Roxane THEVENIN